

Commune de Dormans Plan Local d'Urbanisme

Légende

-  Limites de zone
-  Emplacement réservé

Éléments de la trame verte et bleue

-  Zone Naturelle
-  Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du CU
-  Vergers, bosquets, éléments végétaux protégés au titre de l'article L151-23 du CU

A titre informatif

-  Terrains ayant fait l'objet de constructions nouvelles après la numérisation du cadastre
-  Présence de l'aléa inondation

Liste des emplacements réservés

Emplacement réservé n°	Pour	Au profit de	Pour une surface de (m²)
1	Construction d'un équipement d'intérêt général	La commune	14 184
2	Aménagement de la rue des Chênes	La commune	791
3	Élargissement du chemin du Creux de l'Essie	La commune	378
4	Élargissement de la ruelle de la Place	La commune	987
5	Agrandissement de la station d'épuration	La commune	1343
6	Élargissement du chemin de la Gravoise	La commune	1835
7	Construction d'un équipement d'intérêt général	La commune	5426
8	Aménagement d'un giratoire	La commune	2018
9	Aménagement d'un giratoire	La commune	1100
10	Agrandissement du cimetière	La commune	11 220

Plan de zonage n°2

Dormans – 1/4 000

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2017
Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2018



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargeux 10000 TROYES
Tel : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdlu.10@wanadoo.fr

